



CENTRE DE COMPÉTENCES TRINATIONAL

pour vos projets de santé



SANTÉ SANS FRONTIÈRE
GESUNDHEIT OHNE GRENZEN

**Aperçu des formations des professions de santé médicales
et paramédicales
en France, en Allemagne et en Suisse
Partie 1 : Domaine médical**



Fonds européen de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt

Auteurs

- Ansa Held, Natalia (TRISAN)
- Kassa, Lydia (Euro-Institut/TRISAN)

Traduction

- Ansa Held, Natalia (TRISAN)
- Kassa, Lydia (Euro-Institut/TRISAN)

Relecture d'experts :

- Allgeier, Julia (Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rheinland-Pfalz)
- Durupt, Cédric (Agence Régionale de Santé Grand Est)
- Erlen, Ursula (Landespflegekammer Rheinland-Pfalz)
- Geisser, Romy (Oda Gesundheit beider Basel/Oda Santé Bâle)
- Hempelmann, Uwe (Regierungspräsidium Karlsruhe)
- Hoffart, Jürgen (Landesärztekammer Rheinland-Pfalz)
- Krick, Roland (Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rheinland-Pfalz)
- Nurdin, Valérie (Agence Régionale de Santé Grand Est)
- Strohbach, Heiko (Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rheinland-Pfalz)
- Zimmermann (Prof.), Frank (Universitätsspital Basel)

Ce document a été élaboré par le projet INTERREG „Plan trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur » sur demande du comité opérationnel de l'action 6. Ne seront présentés seulement les professions de santé choisies par le comité opérationnel en relation avec la pandémie Covid 19.

L'aperçu est réparti en cinq parties :

Partie 1 : Domaine médical

Partie 2 : Soins infirmiers

Partie 3 : Aide aux soins

Partie 4 : Opération

Partie 5 : Laboratoire, radiologie et diagnostic

Remarque : Concernant la partie allemande, seront pris en compte les deux Länder du Rhin supérieur, périmètre du projet INTERREG, Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat.

SOMMAIRE

Médecins en Allemagne	4
Etudes supérieures en Allemagne	4
Médecin spécialiste en médecine interne et pneumologie en Allemagne	6
Médecin spécialiste en anesthésiologie en Allemagne	8
Médecin spécialiste en microbiologie, virologie et épidémiologie infectieuse en Allemagne.....	9
Formation continue supplémentaire en médecine d’urgence en Allemagne	10
Médecins en Suisse	11
Études supérieures en Suisse	11
Médecin spécialiste en pneumologie en Suisse	12
Médecin spécialiste en anesthésiologie en Suisse	13
Médecin spécialiste en infectiologie en Suisse	14
Médecin urgentiste hospitalier SSMUS en Suisse	15
Médecin urgentiste préhospitalier SSMUS en Suisse.....	16
Médecins en France	17
Études supérieures en France	17
Médecin spécialiste en pneumologie en France	19
Médecin spécialiste en anesthésie-réanimation en France	20
Médecin spécialiste en maladies infectieuses et tropicales en France	21
Médecin urgentiste en France.....	22

ETUDES SUPERIEURES EM ALLEMAGNE



Intitulé du métier : Médecin



Base juridique et autorités compétentes :

- *Bundesärzteordnung* du 2 octobre 1961
- *Approbatonsordnung* du 27 juin 2002
- *Muster-Weiterbildungsordnung* au niveau fédéral (2020, pas de valeur contraignante)
- *Weiterbildungsordnungen* des Länder

Les modalités concernant l'attribution du diplôme sont règlementées au niveau fédéral dans la *Bundesärzteordnung* et la *Approbatonsordnung* (sous la responsabilité du ministère fédéral de la santé), alors que les modalités concernant la formation de spécialisation sont règlementées dans les *Bildungsordnungen* des Länder.



Positionnement dans le système de formation : Etudes Supérieures



Établissement de formation : Université



Conditions d'accès à la formation :

Il faut tout d'abord disposer d'un diplôme d'accès à l'université (*Hochschulzugangsberechtigung*). Il s'agit dans la majorité des cas du baccalauréat, mais une formation achevée dans une profession paramédicale (par ex. kinésithérapie, ergothérapie, sage-femme, ...) est également considérée comme diplôme d'accès en Rhénanie-Palatinat. Afin de pouvoir s'inscrire à l'université, le futur étudiant doit s'inscrire sur le portail « Hochschulstart.de ».



Procédure d'admission :

Les places sont accordées selon plusieurs procédures de sélection :

- 20% des places sont attribuées par des quotas (étrangers, professionnel de santé...)
- 30% des places sont attribuées par un Numéris Clausus (note au baccalauréat). Des listes sont établies dans chaque Land afin d'équilibrer des différences dans la notation ;
- 10% des places sont attribuées par une note d'aptitude. Sont pris en considération un test d'aptitude et les expériences professionnelles ;
- Les places restantes sont attribuées selon les procédures de sélection propres aux universités, notamment en considérant la note du baccalauréat et le test d'aptitude.



Durée de la formation : 6 années d'études + 5 à 6 années de formation de spécialisation



Architecture globale de la formation :

- Etudes
 - Partie pré-clinique (2 ans)
 - Partie clinique (3 ans)
 - Année pratique (*praktisches Jahr*)
- Formation de spécialisation



Précisions relatives à la partie pratique de la formation : Pendant la partie pré-clinique, les étudiants doivent suivre un stage infirmier de trois mois et un cours de premiers secours. Dans le cadre de la partie clinique, ils doivent effectuer un stage de quatre mois, la *Famulatur*. L'année pratique est répartie en trois quadrimestres, qui doivent être effectués dans différents services. Lors de la formation de spécialisation, les anciens étudiants travaillent déjà comme médecin assistant.



Possibilité de spécialisation (dans le cadre de la formation) : Spécialisation pendant la formation de spécialisation



Frais d'inscription/de scolarisation : Frais de scolarité selon les Länder (de 0€ à 500€)



Rémunération de la partie pratique : Salaire des médecins assistants pendant la formation de spécialisation selon la clinique/l'hôpital, en moyenne 4600€



Examens : 3 examens d'Etat pendant les études



Diplôme : Obtention du titre de médecin après 6 années d'études



Plus d'informations :

- Conseil de l'Ordre fédéral
- Conseil de l'Ordre des Länder

MEDECIN SPECIALISTE EN MEDECINE INTERNE ET PNEUMOLOGIE EN ALLEMAGNE



Intitulé du métier : Médecin spécialiste en médecine interne et pneumologie



Base juridique et autorités compétentes : *Weiterbildungsordnungen* des Länder

Les modalités concernant l'attribution du diplôme sont règlementées au niveau fédéral dans la *Bundesärzteordnung* et la *Approbatonsordnung* (alors que les modalités concernant la formation de spécialisation sont règlementées dans les *Bildungsordnungen* des Länder (sous la responsabilité des Conseil de l'Ordre des Länder, les *Landesärztekammern*).



Positionnement dans le système de formation : Formation continue



Établissement de formation : Hôpital



Conditions d'accès à la formation :

- Validation des études en médecine
- Obtention de l'approbation



Candidature auprès de l'établissement de formation :

- Lettre de motivation
- CV (parcours scolaire et universitaire)
- Copies du certificat d'approbation et du bulletin d'examens



Durée de la formation : 72 mois (6 ans)



Architecture globale de la formation :

Bade-Wurtemberg

- 36 mois dans un service de médecine interne et pneumologie, dont 24 mois dans la prise en charge hospitalière de patients
- 24 mois dans au moins deux autres spécialités du domaine
- 6 mois dans un service d'urgence
- 6 mois dans un service de soins intensifs

Rhénanie-Palatinat

- 36 mois dans un service de médecine interne
- 36 mois de formation continue en pneumologie
- Dont 6 mois en médecine interne intensive
- Et jusqu'à 18 mois dans le secteur ambulatoire



Contenus de la formation : Les contenus sont définis au sein des *Weiterbildungsordnungen* des Länder. Dans le Bade-Wurtemberg, ils sont regroupés en plusieurs catégories :

- Contenus communs à la spécialisation en médecine interne
- Contenus spécifiques à la spécialisation en médecine interne et pneumologie
- Pneumologie
- Procédures de diagnostic en pneumologie
- Protection contre les radiations
- Procédures endoscopiques
- Diagnostic de la médecine du sommeil
- Ventilation
- Mesures thérapeutiques en pneumologie
- Thérapie médicamenteuse des tumeurs et thérapie de soutien

En Rhénanie-Palatinat, les contenus sont classés en deux groupes :

- Acquisition de connaissances, d'expérience et de compétences, telles que la détection et le traitement, entre autres des poumons et des voies respiratoires, des troubles respiratoires liés au sommeil, les thérapies médicamenteuses des tumeurs, les maladies héréditaires....
- Des procédures d'examen et de traitement définies, telles que le diagnostic échographique du poumon, les bronchoscopies flexibles, les examens fonctionnels



Rémunération de la partie pratique : Selon le contrat entre 4700€ et 6000€ par mois



Examens : Examen de spécialisation : examen oral de 30-45 minutes



Diplôme : Titre en médecine interne et pneumologie



Plus d'informations :

- *Weiterbildungsordnungen* des Länder
- *Landesärztekammern*

MEDECIN SPECIALISTE EN ANESTHESIOLOGIE EN ALLEMAGNE



Intitulé du métier : Médecin spécialiste en anesthésiologie



Base juridique et autorités compétentes : *Weiterbildungsordnungen* des Länder

Les modalités concernant l'attribution du diplôme sont règlementées au niveau fédéral dans la *Bundesärzteordnung* et la *Approbatonsordnung* (alors que les modalités concernant la formation de spécialisation sont règlementées dans les *Bildungsordnungen* des Länder (sous la responsabilité des Conseil de l'Ordre des Länder, les *Landesärztekammern*).



Positionnement dans le système de formation : Formation continue



Établissement de formation : Hôpital



Conditions d'accès à la formation :

- Validation des études en médecine
- Obtention de l'approbation



Candidature auprès de l'établissement de formation :

- Lettre de motivation
- CV (parcours scolaire et universitaire)
- Copies du certificat d'approbation et du bulletin d'examens



Durée de la formation : 60 mois (5 ans)



Architecture globale de la formation :

Bade-Wurtemberg

- 60 mois d'anesthésiologie
 - Dont 12 mois doivent être validés dans un service de médecine intensive
 - Et jusqu'à 12 mois peuvent être validés dans d'autres domaines

Rhénanie-Palatinat

- 48 mois d'anesthésiologie
 - Dont peuvent être validés 12 mois de formation dans d'autres domaines de la prise en charge de patients
 - Et 18 mois dans le secteur ambulatoire
- 12 mois de médecine intensive
 - Dont peuvent être validés 6 mois en médecine intensive d'un autre domaine



Contenus de la formation : Les contenus sont définis dans les *Weiterbildungsordnungen* des Länder.

Au Bade-Wurtemberg et en Rhénanie-Palatinat, sont définis entre autres les contenus suivants :

- Préparation préanesthésique
- Procédures et techniques de traitement anesthésiologique
- Anesthésie pour les interventions neurochirurgicales ou autres procédures chirurgicales
- Anesthésie pour des groupes cibles spécifiques (enfants, femmes enceintes...)
- Soins intensifs, gestion des urgences
- Procédures de traitement de la douleur



Rémunération de la partie pratique : Selon le contrat entre 4700€ et 6000€ par mois



Examens : Examen de spécialisation : examen oral de 30-45 minutes



Diplôme : Titre de médecin en anesthésiologie



Plus d'informations : *Weiterbildungsordnungen* des Länder et *Landesärztekammern*

MEDECIN SPECIALISTE EN MICROBIOLOGIE, VIROLOGIE ET EPIDEMIOLOGIE INFECTIEUSE EN ALLEMAGNE



Intitulé du métier : Médecin spécialiste en microbiologie, virologie et épidémiologie infectieuse



Base juridique et autorités compétentes : *Weiterbildungsordnungen* des Länder

Les modalités concernant l'attribution du diplôme sont règlementées au niveau fédéral dans la *Bundesärzteordnung* et la *Approbatonsordnung* (alors que les modalités concernant la formation de spécialisation sont règlementées dans les *Bildungsordnungen* des Länder (sous la responsabilité des Conseil de l'Ordre des Länder, les *Landesärztekammern*).



Positionnement dans le système de formation : Formation continue



Établissement de formation : Hôpital



Conditions d'accès à la formation :

- Validation des études en médecine
- Obtention de l'approbation



Candidature auprès de l'établissement de formation :

- Lettre de motivation
- CV (parcours scolaire et universitaire)
- Copies du certificat d'approbation et du bulletin d'examens



Durée de la formation : 60 mois (5 ans)



Architecture globale de la formation : Au Bade-Wurtemberg et en Rhénanie-Palatinat, 12 des 60 mois doivent être validés au sein de la prise en charge hospitalière des patients, et 12 des 60 mois peuvent être validés au sein de la médecine d'hygiène et d'environnement.



Contenus de la formation : Les contenus sont définis dans les *Weiterbildungsordnungen* des Länder. Au Bade-Wurtemberg et en Rhénanie-Palatinat, sont définis entre autres les contenus suivants :

- Urgences infectieuses
- Maladies infectieuses, traitements bactériologiques et virologiques
- Diagnostic, symptomatologie
- Epidémiologie et épidémiologie infectieuse
- Prévention infectieuse et vaccinale, hygiène, gestion de laboratoire
- Preuves sérologiques infectieuses



Rémunération de la partie pratique : Selon le contrat entre 4700€ et 6000€ par mois



Examens : Examen de spécialisation : examen oral de 30-45 minutes



Diplôme : Titre de médecin en microbiologie, virologie et épidémiologie infectieuse



Plus d'informations :

- *Weiterbildungsordnungen* des Länder
- *Landesärztekammern*

FORMATION CONTINUE SUPPLEMENTAIRE EN MEDECINE D'URGENCE EN ALLEMAGNE



Intitulé du métier : Médecin urgentiste



Base juridique et autorités compétentes : Lois relatives à l'aide médicale urgente et *Weiterbildungsordnungen* des Länder



Positionnement dans le système de formation : Formation continue supplémentaire



Établissement de formation continue : Hôpital et établissements de formation



Conditions d'accès à la formation continue : Reconnaissance de la spécialisation



Durée de la formation continue : 2 ans



Exigences minimales à la formation continue :

Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat

- 24 mois de formation continue dans un domaine de la prise en charge hospitalière de patients sous observation des établissements de formation
 - dont 6 mois en médecine intensive ou anesthésiologie
 - 80 heures de cours en traitement d'urgence générale et spécifique
 - 50 interventions d'urgences (véhicule ou hélicoptère)



Contenus de la formation continue : Les contenus sont définis dans les *Weiterbildungsordnungen* des Länder.

Au Bade-Wurtemberg, les contenus sont classés dans les groupes suivants :

- Bases organisationnelles et d'intervention
- Examiner le patient
- Symptômes phares
- Mesures diagnostiques
- Mesures thérapeutiques

En Rhénanie-Palatinat, sont listés entre autres les contenus suivants :

- Médicaments d'urgence
- Reconnaissance et traitement des perturbations aiguës des fonctions vitales
- Connaissance de la base juridique du service d'aide médicale urgente
- Particularités des événements de grande ampleur



Diplôme : Qualification supplémentaire en médecine d'urgence



Plus d'informations :

- *Weiterbildungsordnungen* der Länder
- *Landesärztekammern*
- Lois relatives à l'aide médicale urgente

ÉTUDES SUPERIEURES EN SUISSE



Intitulé du métier : Médecin



Base juridique et autorités compétentes :

- Loi sur les professions médicales de 2007 et Loi sur les professions de santé de 2016

La loi sur les professions médicales de 2007 règle les bases des formations pré- et post-graduées de médecin, ainsi que l'exercice professionnel. La formation post-graduée est organisée, sous la tutelle de l'Etat fédéral, par l'institut suisse médical pour la formation post-graduée.



Positionnement dans le système de formation : Etudes supérieures



Établissement de formation : Université



Conditions d'accès à la formation : Afin de pouvoir commencer ses études en médecine, il faut un certificat gymnasial ou fédéral de maturité. Les facultés de Bern, Bâle, Fribourg, Zurich, Genève, Lausanne et l'université Svizzera Italiana de Lugano proposent les Master (études Bachelor sur d'autres lieux) et la faculté de Zurich un Bachelor (études Master sur d'autres lieux). Les candidat.e.s doivent s'inscrire sur le portail « swissuniversities ».



Procédure d'admission : Le numerus clausus exigé peut varier selon l'université. A l'exception de Genève et Lausanne, les facultés exigent par ailleurs la réussite d'un examen d'aptitude, l'EMS composé d'exercices de logique et de concentration qui a lieu une fois par an.



Durée de la formation : 6 années de formation pré-graduée et 5 à 6 années de formation post-graduée



Architecture globale de la formation :

- Formation pré-graduée : Bachelor et Master
- Formation post-graduée



Précisions relatives à la partie pratique : Dans le cadre du Bachelor, les étudiants doivent accomplir un stage infirmier de quatre semaines, ainsi que des stages auprès de médecins généralistes. Pendant le Master, les connaissances et les expériences pratiques sont souvent transmises sous forme de cours en blocs thématiques. Après la formation pré-graduée, les anciens étudiants travaillent en tant que médecins assistants.



Possibilités de spécialisation (dans le cadre de la formation) : Spécialisation dans le cadre de la formation post-graduée



Frais d'inscription/de scolarité : Frais d'inscription et de scolarisation, en moyenne 750 CHF pour les étudiants suisses par semestre et 1000 CHF pour des étudiants étrangers par semestre



Rémunération de la partie pratique : Un médecin assistant gagne en moyenne 7000 CHF à 8000CHF pendant sa formation post-graduée.



Examens : Examen final d'Etat après le Master



Diplôme : Diplôme fédéral de médecin



Plus d'informations :

- Foederatio Medicorum Helveticorum
- Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue

MEDECIN SPECIALISTE EN PNEUMOLOGIE EN SUISSE



Intitulé du métier : Médecin spécialiste en pneumologie



Base juridique et autorités compétentes : Réglementation pour la formation postgraduée de l'institution suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)



Positionnement dans le système de formation : Formation postgraduée



Établissement de formation : Etablissements de formation postgraduée



Conditions d'accès à la formation : Acquisition du titre fédéral de médecin



Admission : Candidature auprès de l'établissement de formation postgraduée



Durée de la formation : 6 ans



Architecture globale de la formation :

- Deux à trois ans de formation postgraduée en pneumologie clinique
- Un an de formation postgraduée clinique en médecine intensive ou d'activité en recherche en pneumologie
- Trois ans de médecine interne générale clinique



Contenus de la formation :

Compétences théoriques, entre autres

- Connaissance de l'anatomie, de la physiologie, des organes respiratoires
- Compréhension de la pneumologie
- Prévention, diagnostics
- Médecine du sommeil

Compétences pratiques et aptitudes

- Méthodes d'examens cliniques
- Interprétation des radiographies du thorax
- Allergologie et immunologie clinique
- Maîtrise de techniques



Rémunération de la partie pratique : A partir de 8.000 CHF par mois



Examens : Examen de spécialisation : examen oral de 60 à 90 minutes et examen écrit en anglais



Diplôme : Titre de spécialité en pneumologie



Plus d'informations :

- Programme de formation postgraduée de l'ISFM

MEDECIN SPECIALISTE EN ANESTHESIOLOGIE EN SUISSE



Intitulé du métier : Médecin spécialiste en anesthésiologie



Base juridique et autorités compétentes : Réglementation pour la formation postgraduée de l'institution suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)



Positionnement dans le système de formation : Formation postgraduée



Établissement de formation : Etablissements de formation postgraduée



Conditions d'accès à la formation : Acquisition du titre fédéral de médecin



Admission : Candidature auprès de l'établissement de formation postgraduée



Durée de la formation : 5 ans



Architecture globale de la formation :

- 4 à 4 ½ ans anesthésiologie
- 6 à 12 mois de médecine intensive



Contenus de la formation :

Compétences générales

- Connaissances des maladies et de leurs traitements, évaluation des patients
- Traitement opératoire des patients
- Connaissances et aptitudes à réaliser une anesthésie
- Capacités non-techniques

Compétences spécifiques

- Anesthésie selon public cible et en dehors du domaine opératoire
- Traitement de patients souffrant de maladies chroniques et en situation palliative



Rémunération de la partie pratique : A partir de 8.000 CHF par mois



Examens : Examen de spécialisation : examen écrit de deux fois deux heures et examen oral de deux fois 30 minutes



Diplôme : Titre de spécialité en anesthésiologie



Plus d'informations :

- Programme de formation postgraduée de l'ISFM

MEDECIN SPECIALISTE EN INFECTIOLOGIE EN SUISSE



Intitulé du métier : Médecin spécialiste en infectiologie



Base juridique et autorités compétentes : Réglementation pour la formation postgraduée de l'institution suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)



Positionnement dans le système de formation : Formation postgraduée



Établissement de formation : Etablissements de formation postgraduée



Conditions d'accès à la formation : Acquisition du titre fédéral de médecin



Admission : Candidature auprès de l'établissement de formation postgraduée



Durée de la formation : 6 ans



Architecture globale de la formation :

- Trois ans infectiologie
- Trois ans de médecine interne générale



Contenus de la formation :

Connaissances dans le domaine théorique et scientifique

- Etiologie, physiopathologie, clinique, traitement, prévention et épidémiologie des maladies infectieuses
- Analyser de façon critique les travaux scientifiques
- Compréhension des techniques de laboratoire

Connaissances dans le domaine clinique

- Connaissances des maladies infectieuses
- Etablir un plan d'investigation
- Traitements anti-infectieux, prophylactiques, empiriques et thérapeutiques
- Connaissances des vaccins

Connaissances dans le domaine technique

- Méthodes d'interprétation et de culture de micro-organismes



Rémunération de la partie pratique : A partir de 8.000 CHF par mois



Examens : Examen de spécialisation :

- Examen oral théorique en anglais de 30 minutes
- Examen oral pratique de 30 minutes sous forme de Consilium avec dossiers de patients
- Examen écrit de 60 minutes sous forme d'une évaluation succincte (*mini-review*)



Diplôme : Titre de spécialité en infectiologie



Plus d'informations :

- Programme de formation postgraduée de l'ISFM

MEDECIN URGENTISTE HOSPITALIER SSMUS EN SUISSE



Intitulé du métier : Médecin urgentiste hospitalier SSMUS¹



Base juridique et autorités compétentes : Réglementation pour la formation postgraduée de l'institution suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)



Positionnement dans le système de formation : Formation approfondie interdisciplinaire



Établissement de formation : Etablissements de formation postgraduée



Conditions d'accès à la formation : Titre de spécialiste en médecine interne générale en anesthésiologie, en chirurgie, en médecine intensive, en cardiologie ou en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur (dont ou en complément au moins 30 mois de médecine interne générale, anesthésiologie ou chirurgie)



Admission : Candidature auprès de l'établissement de formation postgraduée



Durée de la formation : 2 ans



Architecture globale de la formation :

- 6 à 18 mois dans un service d'urgence de catégorie 1²
- 6 à 12 mois dans un service d'urgence interdisciplinaire de catégorie 2
- 6 mois dans un service d'urgence monodisciplinaire de catégorie 1 et 2
- 6 mois dans un service d'urgence de catégorie 3
- 6 mois dans un service d'urgence ou une activité d'urgence dans l'un des établissements de formation ci-après en : anesthésiologie ou médecine intensive ou pédiatrie ou médecine interne générale ou chirurgie générale.
- Cours en soins avancés de réanimation traumatique/cardio-vasculaire, échographie d'urgence, gestion du service médical des évènements de grande ampleur



Contenus de la formation : Les contenus sont regroupés en cinq catégories :

- Gestion de patients et communication
- Equipe et autogestion, Gestion et aspects structurels du service d'urgence
- Ethique médicale, Recherche et science



Coûts de la formation :

- Taxe d'examen : 1.000 CHF
- Octroi du diplôme : 850 CHF
- Frais de recertification : 650 CHF (tous les 5 ans)



Examens : Examen oral et pratique



Diplôme : Formation approfondie interdisciplinaire en médecine d'urgence hospitalière SSMUS



Plus d'informations : Programme de formation postgraduée de l'ISFM

¹ Société suisse de médecine d'urgence et de sauvetage

² Les services d'urgences sont classés selon leurs caractéristiques en trois catégories. Les critères sont définis au sein du programme de l'ISFM : klinische_notfallmedizin_version_internet_f.pdf (siwf.ch)

MEDECIN URGENTISTE PREHOSPITALIER SSMUS EN SUISSE



Intitulé du métier : Médecin urgentiste préhospitalier SSMUS³



Base juridique et autorités compétentes : Programme de formation complémentaire de l'institution suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)



Positionnement dans le système de formation : Formation complémentaire



Établissement de formation : Établissement de formation postgraduée



Conditions d'accès à la formation : Diplôme de médecine



Candidature : Candidature auprès de l'établissement de formation postgraduée



Durée de la formation : 3 ans d'activité clinique à l'hôpital



Architecture globale de la formation :

- **Activité clinique**
 - 1 année de médecine interne générale ou médecine intensive ou 1 ans de pédiatrie ou dans une discipline opératoire
 - 1 année d'anesthésiologie
 - 3 mois d'activités à titre principal en médecine intensive
 - 3 mois d'activité à titre en médecine d'urgence
- **Cours**
 - Cours pour médecins d'urgence
 - *Advanced Cardiovascular Life Support*
 - *Pediatric Advanced Life Support*
- **Accomplissement de 50 interventions de médecine d'urgence**

La formation clinique peut être effectuée dans le cadre de la formation postgraduée pour un titre de spécialiste ou d'une formation approfondie interdisciplinaire ou d'une autre attestation de formation complémentaire.



Contenus de la formation : Les contenus sont définis dans le « *Swiss catalogue of Learning Objectives of Medical Training for Prehospital Emergency Medicine* ». Ce catalogue liste des symptômes, leurs maladies associées et les compétences de diagnostic et d'interventions nécessaires.



Coûts :

- Taxe d'examen : 250 CHF
- Octroi du diplôme : 850 CHF
- Recertification : 650 CHF (tous les 5 ans)



Examens : Partie écrite de 60 minutes et partie orale de 20 minutes



Diplôme : Attestation complémentaire en médecine d'urgence préhospitalière SSMUS



Plus d'informations :

- Programme de l'ISFM
- Société Suisse de Médecine d'Urgence et de Sauvetage

³ Société suisse de médecine d'urgence et de sauvetage

ÉTUDES SUPERIEURES EN FRANCE

Intitulé du métier : Médecin



Base juridique et autorités compétentes : Profession règlementée au niveau national

- Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des Conseils nationaux professionnels des professions de santé
- Code de la santé publique



Positionnement dans le système de formation : Etudes supérieures



Établissement de formation : Université



Condition d'accès à la formation : Toute personne ayant obtenu un baccalauréat peut s'inscrire sur le portail « parcoursup » et formuler dix vœux (trois vœux à partir de 2021) de formations, accompagnés d'une lettre de motivation. Pour chaque vœu, il peut indiquer trois lieux de formations possibles. Les universités ont accès aux notes du futur étudiant. Elles peuvent alors accepter ou non la candidature.



Procédure d'admission : Les études de médecine ont été réformées en 2021. Les étudiants peuvent choisir entre deux options :

- PASS : Les étudiants suivent une majeure en santé. Les contenus varient selon les facultés (physique, anatomie, biologie...). Puis ils choisissent une mineure – qui ne doit pas être en lien avec le domaine de la santé. Il peut par exemple s'agir de droit ou de sciences économiques.
- L.AS : Les étudiants suivent une majeure de leur choix (Droit, langues, STAPS...) et la mineure en santé. Les contenus ressemblent aux contenus de la majeure santé PASS, mais ne sont pas si approfondis. D'autres types de LAS existent de manière ponctuelle (pas de majeure / mineure).

En cas de réussite des examens, les étudiants peuvent candidater pour entrer en deuxième ou troisième année de médecine. Les épreuves consistent en une épreuve sur dossier (résultats de la PASS / LAS) et des épreuves orales (+/- des épreuves écrites). S'ils ne sont pas admis, ils peuvent continuer leur licence dans leur mineure (PASS) ou majeure (L.AS) en deuxième année.



Durée de la formation : La formation de médecine dure neuf ans pour un spécialiste en médecine générale et dix ou onze ans pour les autres spécialités.



Architecture globale de la formation : La formation est organisée en trois cycles. Le premier cycle est composé des trois premières années. Pendant la première année, les étudiants choisissent la matière santé comme majeur (PASS) ou mineur (LASS). Les contenus varient selon les facultés. La deuxième et troisième année visent à enseigner les fondements de la médecine. Le deuxième cycle, l'externat, dure également trois ans (importante pratique clinique). Le troisième cycle constitue l'internat (stage pratique).



Précisions relatives à la partie pratique de la formation :

- Stages obligatoires pendant le premier cycle : 4 semaines de stage infirmier et 12 semaines de stage hospitalier.
- Partie pratique importante pendant l'externat : alternance entre cours et stages.
- L'internat se déroule complètement en pratique.



Possibilités de spécialisation (dans le cadre de la formation) : Spécialisation dans le cadre de l'internat.



Frais d'inscription/de scolarité :

- Contribution de la Vie Étudiante et de Campus : 92€
- Inscription PACES : 170€
- Inscription premier cycle 170€
- Inscription deuxième cycle 243€

Ceci est un exemple de l'université Strasbourg pour l'année universitaire 2020/2021. Les frais peuvent varier d'une Université à l'autre.



Rémunération de la partie pratique : Pendant l'internat :

- 1974€ en première année
- 2139€ en deuxième année
- 2253€ en troisième année

Il est possible de conclure un contrat d'engagement de service public. Il s'agit d'une allocation mensuelle de 1200 euros si l'étudiant choisit une spécialité moins représentée ou s'engage à s'installer dans une zone où la continuité des soins est menacée.



Examens :

- Examens PASS ou LASS après la première année
- Épreuves Nationales Classantes Informatisées après la 6^{ème} année
- Soutenance de la thèse après l'internat



Diplôme :

- Diplôme d'Études Spécialisées
- Diplôme d'État de docteur de médecine



Plus d'informations :

- Conseil national de l'Ordre des médecins
- Code de la santé publique

MEDECIN SPECIALISTE EN PNEUMOLOGIE EN FRANCE



Intitulé du métier : Médecin spécialiste en pneumologie



Base juridique et autorités compétentes :

- Décret du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du 3ème cycle des études de médecine modifie la section du code de l'éducation concernée et pose les principes novateurs de la réforme.
- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3ème cycle des études de médecine
- Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du 3ème cycle des études de médecine



Positionnement dans le système de formation : Etudes supérieures



Établissement de formation : Hôpital



Conditions d'accès à la formation :

- Diplôme de formation approfondie en sciences sociales
- Validation der Epreuves classantes nationales (ECN)



Procédure d'admission : Choix de la ville d'affectation et de la spécialité selon le classement aux ECN



Durée de la formation : 5 ans



Architecture globale de la formation :

- 1ère année :
 - 2 stages hospitaliers dans la spécialité dont 1 peut être en médecine intensive réanimation
- 2-3ème année :
 - 3 stages hospitaliers dans la spécialité permettant l'accès à un plateau technique pendant 6 mois
 - 1 stage hospitalier en médecine intensive-réanimation ou soins intensif respiratoires
 - 2 stages libres
- 4-5^{ème} année
 - 1 stage hospitalier d'un an auprès d'un Maître de stage universitaire non hospitalier



Contenus de la formation : Entres autres :

- Infectiologie des maladies systémiques et environnementales
- Physiologie respiratoire
- Maladies chroniques respiratoires
- Ventilation non invasive
- Prise en charge des pathologies de sommeil
- Cancérologie thoracique
- Soins palliatifs



Rémunération de la partie pratique : Environ 2.137€ par mois



Examens : Validation des stages, Examen final, Soutenance thèse



Diplôme : Diplôme d'études spécialisées



Plus d'informations :

- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3ème cycle des études de médecine

MEDECIN SPECIALISTE EN ANESTHESIE-REANIMATION EN FRANCE



Intitulé du métier : Médecin spécialiste en anesthésie-réanimation



Base juridique et autorités compétentes :

- Décret du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du 3ème cycle des études de médecine modifie la section du code de l'éducation concernée et pose les principes novateurs de la réforme.
- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3ème cycle des études de médecine
- Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du 3ème cycle des études de médecine



Positionnement dans le système de formation : Etudes supérieures



Établissement de formation : Hôpital



Conditions d'accès à la formation :

- Diplôme de formation approfondie en sciences sociales
- Validation der Epreuves classantes nationales (ECN)



Procédure d'admission : Choix de la ville d'affection + spécialité selon le classement aux ECN



Durée de la formation : 5 ans



Architecture globale de la formation :

- 1^{ère} année : 2 stages hospitaliers dans la spécialité
- 2^{ème} – 4^{ème} année :
 - 3 stages hospitaliers dans la spécialité en anesthésie
 - 2 stages hospitaliers dans la spécialité en réanimation
 - 1 stage en médecine intensive et réanimation
- 5^{ème} année 1 stage de 2 à 6 mois dans la spécialité simple ou couplée



Contenus de la formation : Entres autres :

- Compétences génériques
- Evaluer risque opératoire
- Conduire une anesthésie générale
- Gestion de la douleur
- Tenir compte des répercussions de l'anesthésie sur les grandes fonctions



Rémunération de la partie pratique : Environ 2.137€ par mois



Examens :

- Validation des stages
- Examen final et soutenance thèse



Diplôme : Diplôme d'études spécialisées



Plus d'informations :

- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3ème cycle des études de médecine

MEDECIN SPECIALISTE EN MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES EN FRANCE



Intitulé du métier : Médecin spécialiste en maladies infectieuses et tropicales



Base juridique et autorités compétentes :

- Décret du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du 3ème cycle des études de médecine modifie la section du code de l'éducation concernée et pose les principes novateurs de la réforme.
- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3ème cycle des études de médecine
- Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômés et des options et formations spécialisées transversales du 3ème cycle des études de médecine



Positionnement dans le système de formation : Etudes supérieures



Établissement de formation : Hôpital



Conditions d'accès à la formation :

- Diplôme de formation approfondie en sciences sociales
- Validation des épreuves classantes nationales (ECN)



Procédure d'admission : Choix de la ville d'affectation + spécialité selon le classement aux ECN



Durée de la formation : 5 ans



Architecture globale de la formation :

- 1ère année :
 - 1 stage hospitalier dans la spécialité
 - Un stage hospitalier en médecine interne
- 2-4ème année :
 - 2 stages hospitaliers dans la spécialité
 - 1 stage hospitalier dans la spécialité en microbiologie ou en santé publique
 - 1 stage en médecine intensive et réanimation
 - 2 stages libres
- 5ème année
 - 1 stage d'un an ou 2 stages de six mois en secteur hospitalier dans la spécialité de façon classique ou couplée



Contenus de la formation : Entres autres :

- Diagnostic et prise en charge de tous types d'infections
- Prise en charge d'un patient dans sa globalité
- Urgences infectieuses, Vaccinologue
- Prévention des maladies infectieuses, Gestion d'une épidémie / d'une crise sanitaire



Rémunération de la partie pratique : Environ 2.137€ par mois



Examens : Validation des stages, Examen final, Soutenance thèse



Diplôme : Diplôme d'études spécialisées



Plus d'informations :

- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3ème cycle des études de médecine

MEDECIN URGENTISTE EN FRANCE



Intitulé du métier : Médecin spécialiste en médecine d'urgence



Base juridique et autorités compétentes :

- Décret du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du 3ème cycle des études de médecine modifie la section du code de l'éducation concernée et pose les principes novateurs de la réforme.
- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3ème cycle des études de médecine
- Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du 3ème cycle des études de médecine



Positionnement dans le système de formation : Etudes supérieures



Établissement de formation : Hôpital



Conditions d'accès à la formation :

- Diplôme de formation approfondie en sciences sociales
- Validation des Epreuves classantes nationales (ECN)



Procédure d'admission : Choix de la ville d'affectation + spécialité selon le classement aux ECN



Durée de la formation : 4 ans



Architecture globale de la formation :

- 1ère année :
 - 1 stage hospitalier dans la spécialité
 - Un stage parmi gériatrie ou en médecine interne et immunologie clinique
- 2-3ème année :
 - 1 stage dans la spécialité avec qualification SAMU-CRRA15/SMUR
 - 1 stage en pédiatrie
 - 1 stage en médecine intensive et réanimation
 - 1 stage libre
- 4ème année
 - 1 stage dans la spécialité avec qualification SAMU-CRRA15/SMUR
 - 1 stage hospitalier dans la spécialité



Contenus de la formation : Entres autres :

- Organisation de la médecine d'urgence
- Identification des motifs de recours, les signes de gravité potentielle ou avérée
- Identification des principales urgences vitales
- Gestes d'urgences
- Maîtrise de l'usage de l'échographie clinique



Rémunération de la partie pratique : Environ 2.137€ par mois



Examens : Validation des stages, Examen final + Soutenance thèse



Diplôme : Diplôme d'études spécialisées



Plus d'informations :

- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3ème cycle des études de médecine

Comment améliorer l'offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur ? C'est l'objet du projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière » porté par l'Euro-Institut/TRISAN et cofinancé par 29 partenaires institutionnels français, allemands et suisses. Concrètement, le projet vise à développer les potentiels de coopération, accompagner les projets en cours, réduire les obstacles liés aux frontières et développer la connaissance mutuelle des systèmes de santé. Par ailleurs, il s'agit également d'élaborer un plan d'action trinational pour structurer la coopération sanitaire dans le Rhin supérieur et définir le rôle futur de TRISAN, centre de compétences trinational pour la coopération en santé actuellement rattaché à l'Euro-Institut. Le projet bénéficie d'un cofinancement européen dans le cadre du programme INTERREG V A Rhin supérieur (Fonds européen de développement régional), de la Confédération suisse (Nouvelle politique régionale) ainsi que des partenaires cofinanceurs du projet ci-dessous.



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt